



Ethique et recherche, comment s'y retrouver à Genève.

S. Charvat, B. Hirschel

COMMISSION CANTONALE D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CCER) <http://www.ge.ch/ccer>

Historiquement, il existait une commission d'éthique aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Avec la mise en application de la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH ; RS 810.30) en 2014, une commission indépendante sous l'égide du canton de Genève fut créée.

L'article 47 LRH statue que "la commission d'éthique compétente est celle du canton dans lequel la recherche est réalisée. Si le chercheur est à Genève, mais les sujets de recherche sont ailleurs, l'interprétation de ce passage devient ambiguë et la consultation de la CE d'un autre canton peut s'avérer utile. Vous trouverez sur le site de swissethics les liens vers les CEs de la recherche des autres cantons : <https://www.swissethics.ch/>

Swissethics est l'organisation faitière des commissions d'éthique suisses, mandatée par le centre de coordination de l'OFSP (KOFAM) et par la conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé (CDS) pour les tâches suivantes:

- Assurer une uniformité d'application des dispositions légales fédérales relatives à l'autorisation et au contrôle du déroulement de projets de recherche
- Organiser des cours de formation pour les membres des commissions d'éthique cantonales.

Les limites de la compétence de la CCER:

L'article 2 alinéa 1, de la LRH définit son champ d'application et par là les limites de la compétence de la CCER:

1 La présente loi s'applique à la recherche sur les maladies humaines et sur la structure et le fonctionnement du corps humain, pratiquée:

- a. sur des personnes;
- b. sur des personnes décédées;
- c. sur des embryons et des fœtus;
- d. sur du matériel biologique;
- e. sur des données personnelles liées à la santé.

Cela veut-il dire que des projets hors article 2 n'ont pas besoin d'une revue éthique? Considérons par exemple l'étude (hypothétique) "Echec scolaire et violence domestique" où les maîtres d'école distribueraient des questionnaires aux enfants âgés de 10 à 12 ans posant en gros la question: "Est-ce que papa bat maman?" Les réponses seraient ensuite corrélées avec les notes scolaires¹.

Il est évident que ce projet soulèverait de nombreux problèmes éthiques, scientifiques et pratiques (confidentialité, accord des parents, signalement de maltraitance, etc). Il est tout aussi évident que la CCER n'est pas compétente pour en juger, car le projet ne concerne ni "les maladies humaines" ni "la structure et le fonctionnement du corps humain". L'exemple démontre la nécessité d'une revue par d'autres commissions d'éthique, dont voici les principales à Genève.

COMMISSIONS FACULTAIRES D'ETHIQUE :

- **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation** <http://www.unige.ch/fapse/faculte/organisation/commission/s/commission-ethique/>

La commission d'éthique de la FPSE existe depuis 1990; elle est composée actuellement de 7 membres titulaires et de 4 membres suppléants. Elle examine tous les projets issus de la faculté, y.i. les travaux de master et de doctorat, 200 projets en moyenne par année. Elle pourrait examiner notre projet hypothétique.

Plus récemment, la nécessité d'une revue éthique s'est fait sentir dans d'autres facultés:

- **Faculté de traduction et d'interprétation**

Commission d'éthique de la FTI :

<https://www.unige.ch/fti/fr/faculte/organisation/commissions/ethique/>

Composée de 6 membres; 4 demandes ont été traitées en 2017.

- **Faculté des sciences de la société**, Commission d'éthique de la SDS : <https://unige.ch/sciences-societe/faculte/organisation/commissions-de-la-faculte/commission-dethique/>

¹ L'exemple provient du livre de C. Jenni: Forschungskontrolle durch Ethikkommissionen aus verwaltungsrechtlicher Sicht: Geschichte, Aufgaben, Verfahren. Dike Verlag Zürich, 2010,



La commission existe depuis 2015 et comprend 9 membres qui représentent les 4 départements de la faculté et les différents corps (corps professoral, PAT, CER et étudiant). 2 projets ont été évalués en 2017 et 6 projets en juin 2018.

Elle a aussi organisée 2 demi-journées de réflexion sur les enjeux éthiques de la recherche en sciences sociales, l'une en 2017 et l'autre en 2018.

• **Commission universitaire d'éthique de la recherche, (CUREG) :**

<https://www.unige.ch/commissionethique/>

Depuis septembre 2017, cette commission procède à l'évaluation des projets de recherche avec des participants humains menés à l'Université qui ne relèvent pas de la CCER, ni d'une autre commission facultaire citée précédemment.

Comité d'éthique de l'OMS à Genève ou Research Ethics Review Committee (ERC)

<http://www.who.int/ethics/review-committee/en/>

Ce comité d'éthique veille à ce que l'OMS ne soutienne que la recherche avec des normes éthiques les plus élevées. Il examine tous les projets de recherche impliquant des participants humains soutenus financièrement ou techniquement par l'OMS.

Composée de 27 membres, 110 projets de recherche ont été revus en 2017.

Sachez qu'il existe aussi aux HUG : le Conseil académique des HUG

Ce conseil mandaté par la direction médicale revoit tous les projets qui portent sur le personnel des HUG :

<http://www.hug-ge.ch/direction-soins/conseil-academique>

Le Conseil académique émet des commentaires concernant le projet soumis, notamment les projets des étudiants effectuant des masters, quel que soit le domaine facultaire. Il agit en complément de la CCER.

Il revoit pour l'instant une dizaine de projets par an.

Et dans le domaine de l'éthique et de la santé: CEC, conseil d'éthique clinique des HUG <https://www.hug-ge.ch/ethique-clinique>

Ses activités sont multiples, entre autres :

- Il émet des avis éthiques consultatifs dans des situations cliniques concrètes impliquant un conflit de

CCER
c/o Service du
Pharmacien cantonal
8 rue Adrien-Lachenal
Tél. : 022 546 51 01

valeurs, y compris lorsqu'une prise de décision rapide est nécessaire.

- Il édicte des recommandations consultatives concernant des problèmes cliniques généraux impliquant une dimension éthique pouvant se rencontrer dans la pratique médicale hospitalière. Par contre, le conseil d'éthique clinique n'est pas compétent pour examiner les protocoles de recherche clinique.

Toutes ces entités ont des compétences différentes et variées. Elles contribuent à faire progresser l'éthique dans le domaine de la recherche sur l'être humain. Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à les contacter pour participer.

En cas de doute, pour savoir si votre projet de recherche entre dans le champ d'application de la LRH et nécessite l'autorisation de la CCER, vous pouvez nous adresser votre requête via le portail BASEC (<https://submissions.swissethics.ch/en>) en sélectionnant "Support Request Form" à gauche.

Rédacteur responsable :
Bernard Hirschel,
Président
E-mail : Bernard@Hirschel.ch
Tél. : + 41 78 863 7746